

---

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNÉE 1950**

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,  
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

**Mercredi 25 octobre 1950.** — *Présidence de M. Laffargue, président.* — La commission a poursuivi l'étude de la proposition de loi (n° 605, année 1950) tendant à interdire le système de vente avec timbres-primés ou tous autres titres analogues ou avec primés en nature.

A l'article premier, une nouvelle rédaction a été adoptée afin de définir le système de vente avec distribution de primés à remise différée. Il a été, en outre, précisé que certaines autorisations exceptionnelles pourraient être accordées pour les manifestations connues sous le titre de semaines ou quinzaines commerciales.

L'article 2 limite la délivrance des primés à remise immédiate aux seuls produits habituellement offerts par le vendeur.

La rédaction adoptée pour l'article 3 précise que les interdictions précédentes ne s'appliquent pas à la distribution d'objets conçus spécialement pour la publicité.

Les peines prévues à l'article 7 ont été modifiées.

L'article 7 *bis* (nouveau) stipule qu'un décret pris sur le rapport du Ministre chargé du Commerce et du Ministre chargé des Finances et des Affaires économiques précisera en tant que de besoin les conditions d'application de la loi.

Enfin, par un article 7 *ter* (nouveau), il a été décidé que la présente loi n'entrera en vigueur que six mois après sa publication.

L'ensemble du rapport de M. Gadoin a été ensuite adopté.

La commission a renvoyé à sa prochaine séance l'examen pour avis du projet de loi (n° 603, année 1950) relatif au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement.

## AGRICULTURE

**Mercredi 25 octobre 1950.** — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a désigné deux candidats : MM. Driant et Gravier pour représenter le Conseil de la République à la commission consultative des Assurances sociales agricoles.

La question des prestations familiales agricoles a ensuite retenu l'attention des commissaires. Ils se sont notamment inquiétés des répercussions des récentes exonérations de cotisations sur l'équilibre financier des caisses d'allocations familiales agricoles.

Le Président a ensuite communiqué à ses collègues le résultat des diverses interventions qu'il a effectuées comme suite aux décisions prises lors de la dernière séance de la commission.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 25 octobre 1950.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — M. Lionel-Pélerin a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 661, année 1950) relatif à la ratification de l'accord franco-danois du 22 juin 1949 sur le service militaire.

M. Borgeaud a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 684, année 1950) relatif au déclassement des fortifications à Némours (Algérie), du projet de loi (n° 685, année 1950) relatif au déclassement de fortifications à Laghouat et du projet de loi (n° 686, année 1950) relatif au déclassement de fortifications à Miliana.

La commission a adopté les conclusions du rapport de M. Lionel-Pélerin tendant à l'adoption sans modification du projet de loi (n° 459, année 1950) relatif à l'avancement dans les corps de l'Armée de mer.

La commission a pris connaissance de deux projets de décrets portant transfert de crédits à l'intérieur de sections du budget militaire et communiqués pour information par le Ministre du Budget. Elle a chargé M. de Gouyon et le général Corniglion-Molinier de les étudier en vue d'un rapport devant la commission.

Elle a ensuite procédé à un échange de vues sur la situation actuelle des effectifs et du matériel de l'armée. Le Président, M. de Gouyon et le général Corniglion-Molinier, notamment, ont exposé leurs points de vue sur la mesure tendant à porter la durée du service militaire actif à 18 mois.

Le principe d'une visite d'information aux ouvrages de la ligne Maginot a été adopté. MM. Schleiter, Lionel-Pélerin, Boulangé et Alric ont été désignés pour constituer la délégation chargée d'examiner les possibilités d'une utilisation éventuelle de ces ouvrages et les modalités de cette utilisation.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 25 octobre 1950.** — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a désigné M. Lassagne comme rapporteur du projet de loi (n° 687, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la Convention d'Union internationale de Berne, révisée, pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, conclue à Bruxelles le 26 juin 1948.

Elle a ensuite enregistré avec satisfaction la réponse donnée, en séance publique, par M. P.-O. Lapie, Ministre de l'Éducation nationale, à la question orale de M. Héline relative à l'attribution des bourses aux élèves du second degré et des cours complémentaires.

Le Président a enfin donné connaissance de l'état des travaux de la commission. Au sujet de la proposition de résolution (n° 831, année 1949) de M. Durand-Réville, tendant à inviter le Gouvernement à modifier les programmes d'histoire et de géographie de l'enseignement du premier et du second degrés, rapportée par M. Lafforgue, il a fait connaître que M<sup>me</sup> Vialle, rapporteur pour avis de la commission de la France d'Outre-Mer, avait déposé un amendement tendant à la reprise intégrale du texte de M. Durand-Réville. La commission a maintenu ses conclusions et fait confiance à M. Lafforgue pour les défendre.

La commission a décidé d'inscrire à l'ordre du jour d'une de ses prochaines séances le nouveau débat sur la proposition de résolution (n° 807, année 1949) de M. Debré tendant à inviter le Gouvernement à supprimer l'examen du baccalauréat ; le renvoi en commission avait, en effet, dû être demandé en raison des conditions dans lesquelles la discussion de la proposition s'était engagée en séance publique le 24 octobre, notamment à la suite du dépôt de l'amendement (n° 1) de M. Debré.

Enfin, la commission a décidé de se joindre à la commission de la Famille, de la Population et de la Santé publique pour une visite aux centres d'énergie nucléaire de Châtillon-sous-Bagneux et de Saclay, visite au cours de laquelle elle s'informerait des conditions, souvent fort précaires, du travail dans nos laboratoires de recherches.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mercredi 25 octobre 1950.** — *Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — La commission a désigné :

— M. Le Guyon comme rapporteur de la proposition de loi (n° 607, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale, concernant les débits de boissons détruits par les événements de guerre ;

— M. Varlot, rapporteur de la proposition de résolution (n°523, année 1950) de M. Radius, tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux personnels civils et militaires de l'Etat ainsi qu'aux personnels des collectivités locales les avantages des prestations familiales spéciales accordées par les caisses départementales des allocations familiales aux salariés du secteur privé en faveur des enfants partant en vacances ;

— M. Bernard Lafay, rapporteur de la proposition de loi (n° 600, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à réglementer le commerce et l'emploi des substances édulcorantes artificielles.

Au sujet de ce dernier texte, le Président a fait savoir qu'un décret du Ministère de l'Agriculture en date du 5 octobre 1950 avait réglé la question dans le sens souhaité par les auteurs de la proposition et que, par conséquent, la nouvelle loi n'était plus nécessaire. Approuvant l'opinion de son Président, la commission lui a fait confiance pour présenter un avis défavorable à la proposition de loi.

La commission a ensuite entendu M. Voure'h, rapporteur de la proposition de loi (n° 599, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale, portant modification des articles 8 et 9 de la loi du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes.

M. Voure'h a fait part de ses intentions de recueillir des informations complémentaires et a, en conséquence, demandé le renvoi de l'examen de son rapport à une séance ultérieure.

A la demande de M. Mathieu, la commission a décidé de procéder à un nouvel examen du projet de loi (n° 541, année 1950) adopté par l'Assemblée Nationale, concernant la profession d'opticien-lunetier détaillant, précédemment rapporté par M. Bernard Lafay. Elle a désigné M. Mathieu comme rapporteur en remplacement de ce dernier.

La commission a enfin décidé de visiter prochainement les installations des centres d'énergie nucléaire de Saclay et de Châtillon-sous-Bagneux où sont notamment recherchées des substances pharmaceutiques intéressantes.

## FINANCES

**Mercredi 25 octobre 1950.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné un projet de décret tendant à mettre à la disposition du Secrétaire d'Etat à l'Air des crédits nécessaires pour apurer la situation financière de la S. N. E. C. M. A. Sur le rapport de M. Pellenc, elle a émis un avis favorable à ce

texte assorti de réserves relatives aux conditions de réorganisation de la S. N. E. C. M. A.

Elle a ensuite entendu M. Edgar Faure, Ministre du Budget, qui l'a entretenue des conditions d'examen du budget de 1951. La présentation des dépenses de fonctionnement des services civils comportera deux documents par département ministériel : l'un retraçant les crédits votés en 1950, l'autre retraçant les différences entre les chiffres de 1950 et le montant des crédits demandés pour 1951. Le Ministre a indiqué que ces documents pourraient être distribués en temps utile pour que leur vote intervienne avant la fin de l'année. Il en sera de même du Budget de Reconstruction et d'équipement (B. R. E.) qui s'établira au même montant qu'en 1950 (140 milliards). La préparation des budgets militaires et du budget d'investissement (prêts et garanties) ne pourra être menée à bien avant la fin des conversations actuellement engagées avec les Etats-Unis.

Le Ministre a ensuite exposé à la Commission le résultat des travaux de la commission des économies et a indiqué [quelles mesures avaient déjà été prises par le Gouvernement pour les traduire budgétairement. Il a fourni le détail des annulations de crédits déjà intervenues et a indiqué qu'un nouveau décret d'annulation serait publié prochainement.

Il a enfin répondu aux questions que lui ont posées les commissaires, notamment MM. Chapalain, Debû-Bridel, Le Guyon, Litaie, Maroger, Pellenc, Alex Roubert, Président, et Walker.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mardi 24 octobre 1950.** — *Présidence de M. Durand-Réville, vice-président.* — Sur l'initiative de son Président, la commission a observé une minute de silence pour honorer la mémoire des soldats de l'Union Française qui sont tombés récemment au Tonkin.

Puis elle a décidé, par 11 voix contre 3, de demander à être saisie pour avis du projet de loi (n° 565, année 1950) adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 12 de la loi n° 46-2385 du 27 octobre 1946 sur la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union Française, et désigné M. Serrure comme rapporteur.

La commission a ensuite adopté les rapports pour avis présentés

par Mme Jane Vialle sur les propositions de résolution (n<sup>os</sup> 831, année 1949 et 163, année 1950), de M. Durand-Réville, concernant respectivement la réforme des programmes d'enseignement de l'histoire et de la géographie et la diffusion de la pensée française.

Enfin, elle a désigné M. Gustave et M. Durand-Réville comme rapporteurs respectivement du projet de loi (n<sup>o</sup> 458, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la protection des câbles sous-marins et de la proposition de résolution (n<sup>o</sup> 692, année 1950) de M. Durand-Réville, concernant les recherches pétrolières en A. E. F.

Avant de se séparer, la commission a décidé de se consacrer prochainement à l'étude de la proposition de création des Etats-Unis d'Afrique, soulevée au Conseil de l'Europe et à l'étude du problème Ewé au Togo.

M. Razac a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n<sup>o</sup> 693, année 1950) de M. Charles-Cros, tendant à inviter le Gouvernement à venir d'urgence en aide aux populations d'A. O. F. éprouvées par des pluies torrentielles et des inondations, en particulier au Sénégal, en Mauritanie et au Soudan, et à prendre toutes mesures utiles en vue d'éviter le retour de pareilles catastrophes.

**Mercredi 25 octobre 1950.** — *Présidence de M. Durand-Réville, vice-président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi (n<sup>o</sup> 565, année 1950) modifiant l'article 12 de la loi n<sup>o</sup> 46-2385 du 27 octobre 1946 sur la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union Française.

Le Président a rendu compte de l'entretien accordé la veille par M. Mitterrand, Ministre de la France d'Outre-Mer, à M. de Montalembert, président de la commission du Suffrage Universel, auquel il a assisté et dont il résulte qu'une transaction pourrait être envisagée.

Après avoir entendu successivement MM. Serrure, Dronne, Razac, Claireaux, Charles-Cros, Romani, Gustave, Ignacio-Pinto, Lagarosse, Avinin et Mmes Jane Vialle et Crémieux, la commission, par 11 voix contre 4, s'est prononcée pour le vote du projet de loi dans le texte déposé par le Gouvernement.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,  
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 26 octobre 1950.** — *Présidence de M. André Cornu, président.* — La commission a adopté, sans débat, les rapports de :

— M. Valle sur le projet de loi (n° 624, année 1950) portant modification du décret n° 47-1467 du 9 août 1947 fixant les conditions d'application à l'Algérie de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre et extension à l'Algérie de la loi n° 43-1313 du 26 août 1948 relative à l'indemnité d'éviction ;

— M. Muscatelli sur le projet de loi (n° 625, année 1950) portant application à l'Algérie de la loi n° 48-1260 du 12 août 1948 et modification du décret n° 47-1002 du 5 juin 1947, fixant les conditions d'application à l'Algérie de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz ;

— M. Zussy sur la proposition de loi (n° 689, année 1950) tendant à accorder certains avantages à des catégories de fonctionnaires ayant exercé avant la guerre de 1939-1945 dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et ayant quitté ces départements par suite des événements de guerre.

Elle a décidé, à l'unanimité, de demander la discussion immédiate de ce dernier texte.

La commission a, en outre, décidé de se saisir pour avis du projet de loi (n° 603, année 1950) relatif au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement, renvoyé pour le fond à la commission de la justice.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,  
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mardi 24 octobre 1950.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Carcassonne sur la proposition de loi (n° 608, année 1950) ayant pour

objet d'abroger les dispositions législatives qui, en matière de droit commun, suppriment ou limitent le droit qui appartient aux juges d'accorder le sursis aux peines d'emprisonnement qu'ils prononcent et de faire bénéficier le coupable des circonstances atténuantes.

Les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption du texte de l'Assemblée Nationale, ont été approuvées. Toutefois, la commission a décidé de disjoindre l'article 2 de la proposition de loi. Elle a estimé, en effet, que cet article, qui modifie les conditions de la relégation en matière d'avortement, ne pouvait trouver sa place dans un texte dont l'objet est d'abroger les dispositions qui restreignent le pouvoir du juge d'accorder le sursis et de faire bénéficier le coupable des circonstances atténuantes.

La commission a, en outre, désigné :

— son Président, M. Georges Pernot, comme rapporteur du projet de loi (n° 699, année 1950), modifiant l'article 11 de la loi du 6 janvier 1950 portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics ;

— M. Bardon-Damarzid comme rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 605, année 1950) tendant à interdire le système de vente avec timbres-primés ou tous autres titres analogues ou avec primes en nature, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

#### MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Jeudi 26 octobre 1950.** — *Présidence de M. Dubois, président.*

— Ont été nommés rapporteurs :

— M. Bertaud, de la proposition de résolution de M. Cornu (n° 628, année 1950) relative aux avantages des familles nombreuses sur les transports routiers ;

— M. Pic, du projet de loi (n° 680, année 1950), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique Nord.

Sur la suggestion de son Président, la commission a exprimé le désir d'entendre, le jeudi 9 novembre, M. Pinay, Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme sur le projet de réforme de la S. N. C. F. et, le 16 novembre, M. Charles Brune, Ministre des P. T. T., sur le plan d'investissements de son département ministériel.

## SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

**Mardi 24 octobre 1950.** — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a procédé à l'examen du rapport de M. Dronne sur le projet de loi (n° 565, année 1950) modifiant l'article 12 de la loi n° 46-2385 du 27 octobre 1946 sur la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union Française.

Le rapporteur, après avoir exposé l'économie du texte gouvernemental, s'est livré à l'examen critique de ses dispositions. Il a fait ressortir, principalement, que le Gouvernement et l'Assemblée Nationale semblaient s'être mépris sur la signification des dispositions de l'article 12 de la loi du 27 octobre 1946.

Si, en effet, le second alinéa de cet article stipule que le remplacement des soixante-quinze membres de l'Assemblée de l'Union Française élus dans les départements et territoires d'Outre-Mer s'effectue par moitié tous les trois ans, le troisième alinéa de l'article précise que la date et les conditions de renouvellement de l'Assemblée de Versailles doivent être fixées en fonction de la date et des conditions prévues pour le renouvellement du Conseil de la République. Il n'y aurait donc pas lieu, comme le pense le Gouvernement, de faire procéder à des élections avant le 10 décembre 1950.

M. Dronne a proposé que les soixante-quinze conseillers de l'Union Française, visés à l'article 4 de la loi organique, soient divisés en deux séries correspondant aux séries A et B du Conseil de la République, les territoires attribués à l'une ou l'autre des séries étant les mêmes dans les deux Assemblées.

Ceci étant, il serait seulement nécessaire de prévoir des dates d'élections différentes afin qu'il n'y ait pas de confusion possible au moment des opérations électorales.

MM. Liotard et Gatuing ont défendu le texte du Gouvernement adopté par l'Assemblée Nationale.

M. Avinin a proposé que la première série de conseillers renouvelables soit élue en mai 1952. Le Gouvernement proposant comme date d'élection la fin de l'année 1953, cette solution pourrait être adoptée comme transaction entre la thèse du rapporteur et celle de l'Assemblée Nationale.

Sur la proposition de M. de Montalembert, la commission a décidé que son Président et le rapporteur demanderaient une audience le jour même au Ministre de la France d'Outre-Mer afin d'essayer de mettre sur pied, en accord avec lui, une solution acceptable pour tous.

Elle a décidé de ne reprendre l'examen du projet qu'après avoir été saisie de la réponse du Ministre.